

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

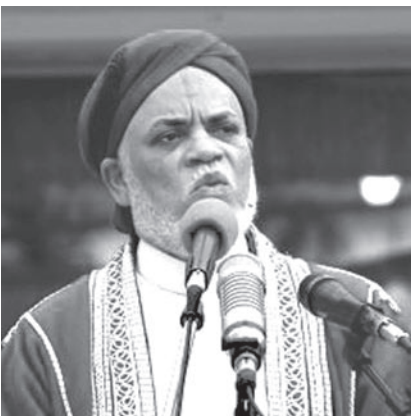
Manœuvres grossières pour sauver Falcone

A deux mois du procès en appel, les manœuvres pour enterrer le dossier se multiplient.



FRANCE COMORES

L'insoutenable légèreté du pouvoir



Le double discours du président Comorien, le processus de départementalisation de Mayotte et le scandale de la spoliation des terres.

La Françafrance

Le mot «Françafrique», popularisé par François-Xavier Verschave¹, intéresse l'opinion ces temps-ci. De la récupération à la négation il titille les fabricants d'images et de discours.

Suite page 3

Sommaire

- P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
Répression marocaine, dissimulation française - De l'art de formater les esprits
- Sassou bat en retraite dans l'affaire du Beach - Tchad : 12,2%..mais de combien
- Cameroun : disparition du chef de la Garde Présidentielle -
- P. 1 & 3 Edito LA FRANÇAFRANCE
- P. 4 ANGOLAGATE Les manœuvres grossières pour sauver Falcone
Les manœuvres de l'Etat, à deux mois du procès en appel se multiplient. Objectif : enterrer le dossier qui empoisonne les relations économiques avec l'Angola.
- P. 5 BURKINA Le vernis peu démocratique de Compaoré
Sans surprise, Compaoré se succède à lui-même à l'issue d'un scrutin présidentiel irrégulier et salué par un obscur observatoire français.
- P. 6 & 7 TOGO Témoignage
Max Savi Carmel est le fondateur de Tribune d'Afrique, média menacé par le gouvernement togolais.
- P. 8 & 9 MAURITANIE Le bilan 50 ans après son indépendance, quelle souveraineté, politique et économique ?
- P. 10 FRANCE RWANDA Le paradis judiciaire français
Le cas de Sosthène Munyemana, médecin rwandais présumé génocidaire exerçant à Villeneuve-sur-Lot.
- P. 11 LIRE ALTERMONDES
- P. 12 & 13 COMORES L'insoutenable légèreté du pouvoir
Le président comorien, ferme dans ses discours pour la restitution de Mayotte, signe pourtant un accord de défense avec la France. Pendant ce temps, le processus de départementalisation de Mayotte progresse au parlement français, sans que soit dénoncé la spoliation des terres.
- P. 14 & 15 RDC De la qualification de crimes de génocide
Comment peut-on qualifier les crimes commis en RDC de 1995 à 2007 recensés dans le récent rapport de l'ONU ?
- P. 14 & 15 Survie et Pierre Péan, mise au point

Erratum

Myrtille Delamarche, directrice de la publication de *Marchés tropicaux* nous signale la relance de ce titre en mars 2010 sous la forme d'un mensuel couplé à un site internet quotidien (www.mtm-news.com). Toutes nos excuses pour cet acte de décès ainsi que nos encouragements à l'équipe de *Marchés tropicaux*.

Rectificatif, suite

Nous avons noté que Proparco, la banque de l'AFD (Agence française de développement), était parmi les financeurs de la publication *Les Afriques*, qui a célébré Biya le mois dernier. Il paraît que Proparco s'est retiré de ce titre. Il n'en reste pas moins que Philippe Séchaud, à Genève, est président du comité des fondateurs de *Les Afriques* et administrateur de Proparco. On compte aussi dans l'actionnariat du périodique Gérard Mangoua, PDG de Laborex Côte d'Ivoire. Cette chaîne de distribution de médicaments dans plusieurs pays africains dépend de Eurapharma, filiale médicaments de la CFAO, dont elle assure 30 % du chiffre d'affaires, laquelle CFAO est un fleuron du groupe Pinault. A part cela il n'y a pas plus africain que *Les Afriques*, selon la pub du magazine.

Répression marocaine, dissimulation française

Il y a longtemps qu'on sait que le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été dévoyé, depuis presque trente ans que le référendum d'autodétermination se fait attendre. La France, qui soutient indéfectiblement la politique coloniale de la monarchie marocaine, n'a pas peu contribué à cet état

de fait. On a récemment rapporté comment elle s'était même opposée à ce que la MINURSO soit dotée d'un volet consacré à la surveillance du respect des droits humains, ce qui en fait une exception parmi les missions de maintien de la paix de l'ONU existantes. Aujourd'hui, la diplomatie française persiste et signe. Pour protester contre les discriminations et la situation sociale dégradée dont elles sont victimes, les populations Sahraouies ont organisé de début octobre à début novembre un camp de tentes dans le désert, regroupant jusqu'à 25 000 personnes à proximité de Laâyoune. Après avoir fait mine de privilégier la négociation, les autorités marocaines ont joué la provocation, organisé le démantèlement brutal du campement et provoqué des émeutes qu'elles se sont empressées de réprimer. Le nombre de victimes parmi les Sahraouis reste aujourd'hui incertain : combien de tués, de blessés, d'arrestations arbitraires et de cas de tortures ? Les versions divergent fortement sur place comme dans la presse internationale. Avant le déclenchement de la répression, Kouchner avait jugé « inadmissible » à l'Assemblée le refoulement par Rabat d'un député français (le communiste Jean-Paul Lecoq), mais la position officielle du Quai d'Orsay se contentait de juger « surprenante » et de « regretter » cette décision sans la condamner. Plus grave, sous l'effet des pressions françaises, le conseil de sécurité de l'ONU, au sein duquel la France dispose d'un droit de veto, réuni à huis clos le 16 novembre, a simplement « déploré » les événements de Laâyoune, mais a renoncé à envoyer une commission d'enquête...

De l'art de formater les esprits

L'Elysée fait payer une partie de ses dépenses de sondages par Matignon via le Service d'information du gouvernement (SIG) selon le rapport du député PS, Jean Launay, sur les crédits alloués à l'Elysée en 2011. Delphine Batho (PS) a dénoncé une « annexion du SIG par la présidence » et a interpellé Henri de Raincourt, ministre des Relations avec le Parlement sur « l'existence d'un contrat » de « 120 millions attribué le 30 juin par le SIG à Aegis [géant britannique de l'achat médias, ndlr], dont Vincent Bolloré est actionnaire [30% du capital, ndlr], qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011 pour divers conseils en communication, notamment pour la mise en œuvre de story telling ». Quand « l'art de raconter des histoires » devient l'art de « formater les esprits » pour les aliéner résumait Christian Salmon dans son essai *Story telling, La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits...*

C'est un peu comme la belle histoire de l'Afrique désenclavée grâce au groupe Bolloré qu'aiment raconter les dirigeants du groupe... Le ministre a répondu : « Il n'y a aucun contrat nouveau de cette nature qui ait été signé le 30 juin ». Il y a eu, a-t-il dit, « effectivement un contrat de 110 millions » mais il a été « passé en 2006 sur quatre ans ».

Sassou bat en retraite dans l'affaire du Beach

Quelle surprise ! Le Congo Brazza vient de renoncer à la procédure qu'elle avait entamée en 2002 devant la Cour internationale de justice (CIJ) contre la France concernant les disparus du Beach de Brazzaville (près de 350 congolais, de retour d'exil, avaient été enlevés par des éléments de la garde présidentielle et exécutés dans l'enceinte même du palais du président Sassou Nguesso).

On se rappelle que le Congo Brazza avait, le 9 décembre 2002, demandé à la CIJ de faire annuler une procédure judiciaire ouverte à Meaux, à la suite d'une plainte déposée par la FIDH et des rescapés du massacre du Beach. La plainte, pour crimes contre l'humanité et tortures, mettait en cause notamment le président congolais Denis Sassou Nguesso, le ministre congolais de l'Intérieur Pierre Oba et Jean-François N'Dengue, en charge de la sécurité au Port fluvial du Beach de Brazzaville. Le Congo Brazza estimait que la France, qui avançait le principe de compétence universelle, avait violé la règle selon laquelle un Etat membre de l'ONU ne peut exercer son pouvoir sur le territoire d'un autre Etat membre. En 2004, N'Dengue, en visite privée dans l'Hexagone était arrêté et placé en garde à vue à Paris à la demande du juge de Meaux, Jean Gervillié, qui instruisait l'affaire. Il avait été libéré dans la nuit sur intervention de Dominique de Villepin et exfiltré hors de France.

« On se dit que ça ne vaut plus la peine. L'affaire des disparus du Beach a l'autorité d'une affaire jugée », a expliqué Dinar Moubanga Moukonzi, directeur de cabinet au ministère congolais de la Justice et des Droits humains (AFP, 18 novembre). En 2005, quinze officiers supérieurs et cadres avaient, en effet, été acquittés à Brazzaville dans une parodie de procès.

En réalité, les autorités congolaises craignaient que la justice internationale identifie les responsables de la tuerie, d'où l'abandon opportun de la procédure devant la CIJ.



RÉPRESSION DE LAÂYOUNE
- POSITION OFFICIELLE DES SAHRAOUI-

12,5 %... mais de combien ?

Lors de l'émission Le Débat africain, le 7 novembre dernier sur RFI, le ministre tchadien des infrastructures, Adoum Younousmi a publiquement reconnu que son gouvernement ne pouvait pas contrôler les montants de production pétrolière déclarés par les multinationales implantées dans le pays et sur lesquels sont calculés la part fiscale revenant à l'Etat (déjà ridiculement basse : 12,5% seulement). « *Mais Monsieur le ministre, ce que vous dites est quand même grave. Vous dites : "Nous ne contrôlons pas ce qui est produit." Ils peuvent vous dire n'importe quoi ! Vous n'avez aucun moyen de vérifier* », a insisté le journaliste Alain Foka. « *Bien sûr. Absolument* », a confirmé le ministre avant de tenter de se rattraper aux branches, affirmant que des audits réguliers étaient organisés, même si le pays ne disposait pas des cadres à même de procéder à cette expertise... Le drame, c'est que le cas du Tchad est loin d'être une exception, et que toutes les industries extractives procèdent de la même manière.

Mais qui parle de pillage ?

Cameroun : disparition du chef israélien de la Garde présidentielle

Un hélicoptère Bell 412 de l'armée camerounaise s'est écrasé à Boumnyebel entre Yaoundé et Douala le 22 novembre. Sur les cinq passagers, quatre sont morts dans l'accident, le cinquième, hospitalisé à Yaoundé est décédé par la suite. Parmi les victimes on compte l'ancien colonel de l'armée israélienne Abraham Avir Silvan. Son corps a été ramené en Israël dès le 23 novembre. Après avoir été attaché de défense à l'ambassade d'Israël à Yaoundé, dans les années 80, Abraham Avir Silvan est resté au Cameroun comme conseiller militaire privé. Il a créé la garde présidentielle de Biya, devenue DSP (Direction de la sécurité présidentielle), et récemment le BIR (bataillon d'intervention rapide) chargé de la lutte contre l'insécurité. Il commandait ces deux formations, ayant toute la confiance de Biya qui se méfie de l'armée camerounaise et qui lui a donné tous les moyens pour ces unités spéciales qui ne dépendent que de la présidence. Soldat mais aussi *businessman* il passe pour avoir eu la haute main sur les juteux marchés de l'armement et aurait des intérêts dans la société de téléphonie et d'accès internet Ringo, créée en 2008 à Yaoundé.

La Françafrique

Suite de la page 1

Un documentaire en deux épisodes, intitulé «*Françafrique, cinquante ans sous le sceau du secret*» de Patrick Benquet, est diffusé début décembre sur France 2. Lors de la présentation, l'auteur a révélé qu'il pensait à ce documentaire depuis quatorze ans mais ne l'a mis en oeuvre que depuis deux ans et demi «*parce que les esprits n'étaient pas prêts*». On leur sert aujourd'hui une version édulcorée de l'histoire de la Françafrique. Ce documentaire fleuve fait une très large place à des entretiens avec des acteurs français de la décolonisation, ex-agents secrets et autres ambassadeurs, notamment avec Maurice Delauney, décédé à 90 ans en 2009, dont on entend longuement les commentaires assez comiquement désuets, mais qu'on se borne à présenter comme ex-ambassadeur de France au Gabon, omettant de mentionner son rôle majeur, comme administrateur colonial, en 1958, dans la sanglante répression des nationalistes camerounais et le fait que, de 1979 à 1989, après avoir été ambassadeur au Gabon de 1965 à 1972 puis de 1975 à 1979, il a été PDG des mines d'uranium de Franceville au Gabon, ce qui est quand même plus intéressant, historiquement et politiquement, que ses radotages à relents racistes.

De même, on perd beaucoup de temps avec des images de réceptions officielles banales, tapis rouge, défilés et serrage de mains entre présidents français et africains, alors qu'il n'y a pratiquement pas d'images des quelque trente interventions militaires de l'armée française en Afrique subsaharienne depuis 1960. Les mots Rwanda, génocide, ne sont même pas prononcés, non plus que ceux de Um Nyobé ou de Sankara et aucun témoin africain n'est appelé à s'exprimer en entretien spécifique. Autant dire que les principaux secrets restent bien gardés et que l'ensemble est très franco-français.

Seules les magouilles pétrolières sont largement décrites et ce n'est certes pas rien pour le grand public, qui découvrira que les pays africains financent l'économie et la politique française.

Ce sera certainement encore trop pour certains et ce documentaire défrisera sans doute des gens comme Pierre Péan pour qui la Françafrique n'est qu'une idéologie, «*une vision négative où il n'est question que de corruption et où la France est responsable de tous les maux affectant le continent noir*»² (lire par ailleurs page 16). Pour lui, Mitterrand a radicalement changé la politique africaine de la France par le discours de La Baule, en 1990, dont il se garde bien de citer la moindre phrase³, encore moins les suites contradictoires avec les principes censés avoir été proclamés. Il affirme également que «*la dernière intervention militaire de l'armée française en Afrique a eu lieu en janvier 1997 en Centrafrique* ». C'est un exemple des innombrables faussetés qui jalonnent ses propos. Il ignore que l'armée française a tiré sur le peuple ivoirien à Abidjan le 9 novembre 2004, qu'elle a repris l'aéroport de Birao en Centrafrique le 28 novembre 2006 et a défendu celui de Ndjaména au Tchad les 2 et 3 février 2008.

Pour lui la politique française, en maintenant les dictateurs africains, protège des pays immatures contre les troubles ethniques – les Africains étant incapables de se gouverner eux-mêmes – et la corruption en Afrique n'est pas perçue comme telle parce que la société y est fondamentalement différente. Ceux qui ne souscrivent pas à cette vision, qu'il ne faut surtout pas appeler raciste, sont des anti-France. Vieux discours...

Odile Tobner

1- François-Xavier Verschave, La Françafrique, le plus long scandale de la République. Stock, 1998.

2- Pierre Péan, Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique. Fayard 2010.

Voir p. x

3- Odile Tobner, La vision de l'Afrique chez les présidents de la V^e république française in collectif, *L'Afrique répond à Sarkozy*, Philippe Rey 2008.

ANGOLAGATE

Manœuvres grossières pour sauver Falcone

Les manœuvres de l'Etat, à deux mois du procès en appel de l'Angolagate, se multiplient alors que Pierre Falcone reste en prison. Objectif : enterrer le dossier qui empoisonne les relations économiques avec l'Angola.

Le 27 octobre 2009, à la surprise générale, malgré les manœuvres et les multiples pressions politiques, Pierre Falcone, le personnage central de l'Angolagate, était condamné à six ans de prison ferme pour avoir organisé un vaste trafic d'armes entre la France et l'Angola, pays alors en guerre civile et soumis à un embargo de l'ONU. Affaire qui impliquait notamment Charles Pasqua, Jean-Christophe Mitterrand ou encore l'ancien préfet Jean-Charles Marchiani.

Le parquet général, n'avait pas, lui non plus, ménagé ses efforts pour sauver le soldat Falcone en épousant quasiment toute la ligne des avocats de la défense. Arguant de « *difficultés juridiques* » du fait du statut diplomatique de Pierre Falcone, privilégiant une « *immunité de juridiction* », c'est-à-dire la compétence de la justice française à le juger, à une « *immunité d'exécution* » qui interdit d'entraver la liberté d'aller et venir d'un diplomate, l'avocat général avait requis « *la présomption d'innocence* » (*Billets d'Afrique*, janvier 2010).

Mais la chambre financière de la cour d'appel de Paris, présidée par Christian Pers, avait rejeté cette analyse en considérant que « *les faits reprochés à Pierre Falcone étaient antérieurs à sa nomination par l'Etat angolais* » et « *sans lien avec l'exercice de ses fonctions diplomatiques* ». L'arrêt de la cour rappelait que Falcone avait été « *opportunistement* » nommé en juin 2003 (dix ans après les faits) « *en qualité de ministre conseiller de la représentation permanente angolaise auprès de l'Unesco pour une activité couverte selon lui par le secret diplomatique* ».

Le 17 novembre dernier, pour la troisième fois en un an, la cour d'appel a donc rejeté la demande de remise en liberté de

Pierre Falcone, qui restera donc en prison jusqu'au procès en appel de l'affaire de l'Angolagate en janvier prochain (du 19 janvier au 4 mars).

De la circulation au trafic d'armes

Sauf que l'appel ne sera pas présidé, comme initialement prévu, par Christian Pers, nommé opportunément conseiller la cour de cassation par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Rappelons, à toutes fins utiles, que le CSM est présidée par le Président de la République et que le vice-président en est le Garde des Sceaux. « *Il lui a été signifié qu'il était le meilleur, et qu'il était donc promu au poste qu'il demandait à la cour de cassation* » raconte un magistrat.

On ne peut pas dire que son successeur a été choisi au vu de ses compétences dans les dossiers de trafic d'armes : Alain Guillou¹ était, jusqu'à présent, chargé des délits dans les transports et de la circulation.

Le juge Guillou peut, d'ors et déjà, annuler ses vacances de fin d'année et sacrifier tous ses weekends d'ici le 19 janvier : il dispose de deux mois, à raison de quatre volumes par jour, pour ingurgiter les 250 volumes d'une exceptionnelle complexité du dossier de l'Angolagate !

Ce croche-pied fait à la justice survient après que l'un des assesseurs de Christian Pers a été approché par un collaborateur de l'ex-ministre du Travail, Eric Woerth (*Le Canard enchaîné*, 17 novembre).

Cet émissaire lui a proposé, sans succès, de quitter son poste pour une vague « *mission* » de la plus haute importance.

Ce qui est moins vague, et nettement plus clair, ce sont les manœuvres grossières de l'Etat pour enterrer le dossier de l'Angolagate et redorer ainsi les relations entre la France et l'Angola, 1^{er} producteur africain de pétrole.

En 2008, à l'ouverture du procès, Survie signait un communiqué « *Quand la politique entre dans le prétoire, la justice en sort* ». C'est plus que jamais d'actualité.

RDB

1- Ironie de l'affaire, c'est l'homonyme d'un autre Alain Guilloux, avocat fiscaliste sulfureux... et ancien avocat de Falcone et d'Arcadi Gaydamak.

Biens mal acquis : florilège de la société civile africaine

Au-delà des clans au pouvoir au Gabon, en Guinée équatoriale et au Congo Brazza, plusieurs voix se sont félicitées de l'arrêt de la cour de cassation.

Le directeur exécutif de l'Observatoire Congolais des Droits de l'homme (OCDH), Roger Bouka Owoko, a estimé que la cour de cassation avait pris « *une bonne décision qui permet de mettre la pression sur les dirigeants africains qui détournent les deniers à leur profit personnel* ».

« *Cette décision est très importante et historique, et fait école pour les chefs d'Etat qui mettent (utilisent) pour eux l'argent de leur Etat et achètent des voitures et maisons de luxe* », a réagi Placido Mico, candidat à l'élection présidentielle en 2009 et secrétaire général de la Convergence Pour la Démocratie Sociale (CPDS), « *je suis content qu'un juge d'instruction (...) enquête sur les biens du président Obiang et de sa famille, biens acquis avec l'argent des citoyens qui vivent pauvres ici* », a-t-il ajouté.

Pour l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) la décision de la justice française est une « *bonne décision qui permet de mettre la pression sur les dirigeants africains qui détournent les deniers à leur profit personnel, pour les placer dans les pays européens* ».

Au Gabon, Marc Ona Essangui, lauréat du Prix Goldman de l'environnement 2009 et coordinateur de Publiez ce que vous payez Gabon a déclaré que « *le fait que nos responsables africains savent en exercice peut les pousser à réduire ce phénomène de main-basse sur les ressources alors que les populations croupissent dans la misère* ».

Pour Grégory Ngbwa Mintsu, qui s'était porté partie civile aux côtés de Transparency-International France en 2008 a estimé que « *quelle que soit l'issue de l'enquête, le fait que des dirigeants puissent être interpellés par des citoyens et des associations est une grande victoire. Nous attendons la suite qui ne va pas manquer de croustillant* ».

« *L'autre motivation de ma plainte était de frapper la Françafrique qui a une grande part de responsabilité* », « *Les populations sont spoliées. Après, lorsqu'elles sont dans le désespoir, lorsqu'elles n'ont plus rien à perdre, on a beau jeu de parler d'extrémisme ou de terrorisme. La Françafrique porte en elle les germes de l'extrême* »

BURKINA FASO

Ré-élection de Blaise Compaoré, un vernis démocratique peu crédible

Sans surprise, Blaise Compaoré se succède à lui-même à l'issue d'un scrutin présidentiel irrégulier et salué par un obscur observatoire français. Un sérieux accroc dans le costume d'un Compaoré « médiateur » et « homme de paix » de la région.

Le dimanche 21 novembre, les burkinabé étaient appelés à ré-élire Blaise Compaoré, leur président en place depuis 23 ans (depuis l'élimination du président révolutionnaire Thomas Sankara avec la complicité de la France)... ou à voter éventuellement pour un autre candidat, mais sans réel espoir de changement. L'enjeu réel de cette ré-élection n'était évidemment pas qui gagnerait, mais plutôt combien de burkinabé se déplaceraient aux urnes pour donner une légitimité démocratique à leur président, grand médiateur de toutes les crises régionales (Guinée, Côte d'Ivoire), et pilier incontournable de la francophonie !

Or, la population du Faso a globalement boudé cette élection, sachant bien que le scrutin était joué d'avance. Ainsi, sur les 7,5 millions d'électeurs potentiels, seuls 3,3 millions s'étaient inscrits sur les listes électorales, et à peine 1,7 millions de votants ont été enregistrés lors du scrutin. Cette très faible participation résulte de la lassitude de la population, qui ne voit toujours pas les fruits du développement que devait apporter la « démocratie » instaurée en 1991, et de l'absence de perspectives politiques. Le parti au pouvoir, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) domine largement le paysage politique, les administrations, les mairies, et l'opposition, dispersée et désorganisée, ne dispose pas des moyens financiers et humains pour lui faire face.

Au delà de la faible participation, cette élection a été entachée par un certain nombre d'irrégularités qui seraient

en mesure de la rendre invalide : de nombreux électeurs ont pu voter sans papiers d'identité car la distribution des cartes d'identité n'a pas pu être effectuée à temps. Par ailleurs, les cartes électorales ne mentionnaient pas les dates et lieu de naissance des inscrits. Dans un pays où de nombreuses personnes portent les mêmes noms, cette situation rend impossible d'identifier clairement les votants et laisse libre cours à la fraude.

Des observateurs très françafricains

Au niveau de la communauté internationale, on notera que l'Union européenne n'a pas envoyé d'observateurs.

En revanche, l'observatoire européen pour la démocratie et le développement (OEDD) a affirmé que « *tout s'est passé dans les règles de l'art* » ! Renseignements pris, cette association co-fondée par Pierre Mesmer regroupe de nombreux individus liés de près ou de loin aux réseaux de la francophonie, et semble être une structure sans aucune légitimité pour observer une élection.

Sans surprise, les résultats ont donné un score soviétique de 80 % à Blaise Compaoré, les cinq autres candidats se partageant le reste des suffrages exprimés. Mais la faible participation et les irrégularités constatées et reprises dans les médias ne donnent pas vraiment la légitimité que le pouvoir espérait tirer de cette élection. D'autant que l'opposant, M^e Benewende Sankara, arrivé en troisième position, a porté plainte auprès du tribunal administratif contre la CENI (commission électorale indépendante) pour irrégularités, et ledit tribunal lui a donné raison.

Tripatouillage constitutionnel en vue

Or, la reconnaissance ou non de cette élection aura des conséquences importantes dans la politique interne comme au plan régional. Au niveau national, tous les regards sont tournés depuis longtemps sur l'échéance de 2015, date des prochaines élections présidentielles à laquelle Blaise



Compaoré ne devrait pas pouvoir se représenter d'après l'article 37 de la constitution... mais le CDP fait déjà campagne depuis des mois pour faire modifier cet article, et les forces d'opposition s'organisent également pour s'opposer à cette réforme. La bataille promet d'être rude au cours des cinq prochaines années !

L'imposture Compaoré

Au niveau international, Blaise Compaoré est médiateur des crises de la sous-région (Guinée, Côte d'Ivoire, Togo), et se taille une stature « *d'homme de paix et de démocratie* ». Or, les conditions de sa « ré-élection » devrait le disqualifier totalement pour jouer le donneur de leçon démocratique à ses voisins... particulièrement en Côte d'Ivoire où il s'est pourtant rendu le samedi 27 novembre, à la veille d'un second tour sous très haute tension. Quant à son costume d'homme de paix que ses courtisans espéraient sans doute redorer par un nouveau vernis démocratique, il ne nous fera pas oublier son sinistre passé, du soutien au seigneur de guerre libérien Charles Taylor (en connivence avec ses amis de la francophonie) à l'appui aux rebelles ivoiriens, sans oublier bien sûr les nombreux crimes impunis de son régime dans son propre pays...

Comme le dit un proverbe Peuhl : « *Le bout de bois à beau rester longtemps dans l'eau, il ne deviendra jamais caïman.* »

Noël Surgé

Togo

Max Savi Carmel « Il faut que le Togo de la justice internationale... »

Max Savi Carmel est le fondateur de *Tribune d'Afrique* (voir encadré). Journaliste d'investigation, il est spécialiste du Togo et directeur zone Cémac, Afrique Centrale à la rédaction. Il est l'auteur de *Togo, de l'état de voyou à l'Etat de droit, la république menacée et Togo, la face cachée du processus politique*.

Billets d'Afrique et d'ailleurs : Quel est aujourd'hui l'état de la liberté de la presse au Togo ?

Max Savi Carmel : Elle est passable, c'est-à-dire qu'à première vue, nous sommes dans un état de respect de liberté d'expression, avec un code de presse et de communication raisonnable et l'inexistence de peine privative de liberté pour les professionnels des médias. La réalité est tout autre, le président Faure Gnassingbé intimide judiciairement la presse qu'il estime trop libre et a tendance à tenir les médias privés par l'argent. Il crée ainsi un réseau de griots abrutis par les cadeaux et les privilèges accordés.

Le dernier rapport de Reporters Sans Frontières a été réalisé avant les nombreuses attaques en justice et donne, du coup, une image trompeuse d'un pays de liberté, ce qu'exploite, bien sûr, le régime. Il y a aussi l'instrumentalisation de la justice contre les médias, la justice au Togo étant une épicerie pour la famille gouvernante. Notre journal connaît d'ailleurs plusieurs difficultés au Togo. Il y a eu, d'abord, les menaces de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), puis une pression par l'argent par le biais de ministres du gouvernement et enfin l'utilisation de la justice avec un procès contre nous, davantage politique que juridique.

Nos journalistes sont sous pression et notre titre, cible d'une partie de la presse nationale qui nous taxe de socialisme à outrance, de communisme de mauvais goût ou de journal à la solde de l'opposition.

BDA : Quelles sont les enquêtes réalisées par *Tribune d'Afrique* qui déplaisent au pouvoir ?

MSC : Nos articles ciblent des sujets qui fâchent telles que les injustices d'Etat, les détournements de fonds publics, la mauvaise gestion, la répression de manifestants, les violations de droits de l'homme, les trafics divers, etc.

Nous nous sommes intéressés à la vie « privée » du chef de l'Etat, une vie qui n'a rien de privée à partir du moment où elle se résume à des crimes et sabotages économiques. Nous avons fait un dossier sur les propriétés somptueuses du président de la République, ses biens si mal acquis, ses folies féminines, sa vie trop dispendieuse et ses dérapages économiques. Il gère le pays comme une usine familiale de bois d'ébène. Il s'agit de dépenses inadmissibles et de la gestion hasardeuse de fonds publics. C'est le cas de la société des impôts à laquelle nous nous sommes souvent intéressés mais aussi de la société de phosphate, si mal gérée et monopolisée par la dynastie gouvernante.

Il y a trente ans, elle rapportait cin-quante fois plus à l'Etat qu'elle n'en rapporte aujourd'hui. En 2009, elle n'a contribué que pour cinq milliards au budget de l'Etat alors qu'elle pouvait en apporter le quadruple au moins. Mauvaise gestion également des sociétés de télécommunications, Togocel et Togo Télécom avec à leur tête des copains du président. Malgré les efforts de modernisation, la douane togolaise rapporte cinq fois moins que son homologue béninoise.

BDA : Faure pourrait-il être concerné par une affaire de Biens Mal Acquis comme Sassou, Bongo, Obiang ?

MSC : C'est évident que Faure Gnassingbé dispose de biens mal acquis... Il dispose de plusieurs maisons construites en moins de cinq ans dont le majestueux palais d'Agou, à 100 km de Lomé et sur lequel nous avons



Max Savi Carmel : « Le régime a peur de la vérité, il la veut tordue »

fait un reportage avec photos à l'appui. Le palais est estimée à onze millions d'euros au moins, piste d'avion et routes bitumées comprises. Et pour la construire, il a fallu aplanir plusieurs hectares de zones montagneuses. Au Nord de la ville de Lomé, à Cacaveli, il dispose d'un château de la démesure et ne cesse de construire des maisons de luxe pour ses proches. Son salaire de 12 000 euros ne permet pas de financer ces résidences de luxe.

BDA : Votre dossier sur les trafics de drogue évoquant des rumeurs à Lomé concernant les frères de Faure Gnassingbé, Mey et Kpatcha, est à la source de votre condamnation cet été. En quoi la lutte du gouvernement américain contre les trafics de drogue intervient-elle au Togo ?

MSC : Il faut replacer cette problématique dans un contexte où d'un côté, Sarkozy prend ses distances avec le Togo et de l'autre côté, la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats-Unis s'intéressent peu au Togo. Du coup, Faure s'est tourné vers l'Asie et les dictatures arabes, la Libye et l'Arabie Saoudite notamment...

La pression américaine allant grandissante, conjuguée à l'allemande, Faure a décidé de se rapprocher de Washington

soit parmi les priorités

en s'engageant dans la lutte contre le trafic de drogue. Mais très vite, l'administration américaine s'est rendue compte que la collaboration était viciée, les gros trafiquants n'étant jamais livrés. La Guinée-Bissau et le Togo étant les plaque-tournantes du trafic de drogue dans la sous-région, les Américains poursuivent toutefois leur collaboration avec Faure Gnassingbé, mieux disposé que son père...

BDA : Comment réagit le régime alors que revient sur le devant de la scène la répression des élections de 2005 ?

MSC : Faure protège les criminels. Le rapport de l'ONU de Diène DOUDOU indixent nommément le Major Kouloun, un tueur de premier plan très impliqué dans les massacres dans la région des Plateaux où il y a eu, en 2005, plus de morts que nulle part ailleurs.

Mais il reste libre, n'est pas inquiété et compte sur le régime pour le protéger. La commission Justice Vérité et Réconciliation n'y pourra rien. Elle n'est pas une police et ne peut pas interpellier les protégés du régime. L'ONU ayant reconnu dans son rapport de 2005 que l'Etat a failli par son silence et sa complicité, et que l'armée était responsable des massacres, Faure, qui craint la justice internationale, essaie de tuer la vérité ou l'encadrer. Le régime a peur de la vérité, il la veut tordue.

La meilleure alternative, pour tendre à (vers ?) un Etat de droit, reste celle de la justice internationale. J'en ai parlé lors de mon passage, en novembre dernier,

à La Haye avec plusieurs acteurs de la justice internationale. La majorité des Togolais que nous avons écoutés y croit plus qu'à une commission Justice Vérité et Réconciliation. Il faut que le Togo soit rapidement inscrit parmi les priorités de la justice internationale...

BDA : Les élections au Togo, en mars 2010, ont tourné à la mascarade. Que pensez-vous du rôle de la Commission Européenne ?

MSC : L'Europe n'est pas suffisamment sincère. Pendant que Louis Michel, le commissaire belge était aux affaires humanitaires et à la coopération, sa proximité avec le régime était à la limite de la complicité, une promiscuité qui limitait l'objectivité de l'UE. Mais en mars dernier, j'ai eu l'impression que l'Europe était fatiguée du Togo. Elle n'a pas été objective sur le cas du Togo et ses premières déclarations ont été précipitées. Elle a tenté par la suite de se défendre avec une autre déclaration plus proche de la réalité et qui contenait des recommandations qui sont tout de même pertinentes. Le scrutin de mars 2010 a été truqué, on le sait tous, du nord au sud. Faure s'est octroyé 62% des voix alors qu'aucun des sondages qu'il a lui-même commandité ne lui donnait pas plus de 20%.

BDA : Avec Eyadéma, le Togo a été historiquement un des piliers de la Françafrique. Comment cela évolue-t-il avec son fils ?

MSC : Il y a une différence fondamentale.

Eyadema était l'une des figures de la Françafrique, comme Bongo père, Sassou Nguesso, Houphouët-Boigny et les autres... Son fils en est un héritier protégé par Chirac, souvent peu aimé par Sarkozy. Faure n'a pas donc la grande place qu'il aurait bien souhaité en Françafrique car c'est avant tout une garantie de protection politique qui profite si bien à Bongo fils. Mais ses incompatibilités d'humeur avec Nicolas Sarkozy lui jouent de sales tours.

BDA : Plus globalement, comment voyez-vous l'évolution de la situation politique au Togo ?

MSC : Faure ne pourra pas avoir la solution. Il est embrigadé par des supers ministres, vénaux, voyous, qui ne pensent qu'à leur panse. Il manque de courage politique et de sincérité. Je m'attends à des complications dans les prochaines années et je n'écarte pas une intervention militaire comme en Guinée, à Madagascar, au Niger, en Mauritanie et ailleurs. Avec la démocratie éprouvée, les droits de l'homme violés, la bonne gouvernance falsifiée, toutes les issues deviennent possibles. J'ai peur pour l'avenir du Togo.

Propos recueillis par Régis Marzin

Usual business

Sous le titre « *Usual suspects* », l'éditorial de François Soudan, du magazine soit disant panafricain *Jeune Afrique* (14 novembre), stigmatise les associations à l'origine de la plainte dans l'affaire dite des « Biens Mal Acquis », alors que la Cour de cassation vient de juger recevable la constitution de partie civile de l'ONG Transparence International-France.

L'éditorialiste s'interroge sur l'acharnement d'« *une poignée d'associations censées exercer un magistère moral* » à poursuivre « *exclusivement depuis près de quatre ans* » ceux qui ne sont « *ni rois ni puissants* », mais simples « *chefs d'Etat de trois pays d'Afrique centrale, suspects habituels des ONG* ». Et Soudan, qui connaît bien le Congo-Brazzaville, de reprendre quelques motifs de la propagande colportée par le régime de Sassou Nguesso, croyant par exemple apercevoir derrière ces ONG, qui ont fait de « *l'Afrique leur bac à sable* », « *l'ombre des fonds vautours* ». Pas de doute, c'est dans les moments difficiles qu'on reconnaît les vrais amis...

Tribune d'Afrique

Tribune d'Afrique est un journal régional, destiné aux pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le seul du genre, parce que conçu et produit sur le continent, et qui se bat, depuis plusieurs années, pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et pour l'Etat de droit, facteur exclusif de développement pour les pays africains. Basé à Cotonou, au Bénin, *Tribune d'Afrique* est distribué au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo où il dispose d'une rédaction. Très vite, le journal a pris de l'ampleur dans ce dernier pays et a augmenté sensiblement son lectorat qui est passé de 18% à 34,8% de 2008 à 2009. Son plus grand chiffre d'affaire est réalisé au Togo où le titre occupe une place de choix dans l'espace médiatique.

50 ans après, où en est la Mauritanie ?

50 ans après son indépendance, peut-on dire que le pays a conquis sa souveraineté, politique et économique alors la population vit toujours dans une grande misère ? Bilan de 50 ans de régimes prédateurs et libertides, qui ont rendu le pays exangue avec le soutien de la France.

Les indicateurs de développement sont au plus bas, l'écrasante majorité des habitants du pays connaît des conditions de précarité extrême, ne pouvant assurer trois repas corrects par jour, même si « seulement » 46,7 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Le système scolaire est dans un état déplorable. 30% des enfants ne sont pas scolarisés et la moitié de ceux qui le sont ne finit pas le cycle primaire, les écoles n'ont aucun moyen avec des classes surchargées (jusqu'à 120 élèves par classe en primaire). Les enseignants ont des salaires trop faibles pour faire vivre correctement leurs familles et multiplient les cours dans le privé, « s'arrangeant » pour ne pas assurer toutes leurs heures dans le public.

Des infirmiers comme médécins

Le système sanitaire n'est pas plus brillant : les patients qui doivent fournir eux-mêmes le matériel médical (gants pour les soignants, seringues, pansements, médicaments...), l'entrée à hôpital national est payante, les maternités de proximité fermées et le pays dispose seulement d'une trentaine de lits en psychiatrie pour un pays de 3,2 millions d'habitants. Les médicaments sont rares et très chers tandis que les fonctions de médécins sont très souvent assurées par des infirmiers...

Le chômage est massif touchant officiellement un tiers de la population active. Mais en réalité, il est bien plus élevé. Seuls quelques-uns sont des salariés du secteur formel. Le reste de la population est condamnée à la débrouille, à travailler à la petite semaine et à des salaires de misère.

Tout ceci n'est que la conséquence logique d'un système bâti sur le détournement, la corruption, l'impunité et l'extrême concentration des richesses entre très peu de mains.

Une minorité privilégiée capte à son profit toutes les rentes du pays : ressources naturelles (fer, poisson, pétrole, or, cuivre), commerce national et international, immobilier, élevage et transports sans compter les activités illégales que sont les détournements et trafics en tout genre.

Des dirigeants kleptocrates

Cette minorité se compose principalement des proches des pouvoirs qui se sont succédés depuis 1978, surtout sous celui d'Ould Taya, de 1984 à 2005, et celui des militaires putschistes de 2005 et 2008. Tous, pour assurer leur emprise sur le pays, se sont appuyés sur leur tribu et ont vassalisé les autres en permettant à certains de leurs membres de participer au festin, leur accordant privilèges économiques et postes dans l'appareil d'État.

On a ainsi vu des directeurs régionaux de l'éducation nationale analphabètes... Autant dire que pour nombre de fonctionnaires, la seule préoccupation est de détourner tout ce qui passe entre leurs mains.

Les aides internationales constituent également des rentes pour les apparatchiks du régime et ce, bien sûr, au détriment des populations les plus fragiles. L'ONUSIDA a ainsi révélé, en 2009, que le beau-frère du Premier ministre a détourné 1,7 millions de dollars des fonds destinés à la lutte contre le sida et le paludisme.

Au Mali voisin, une affaire semblable a déclenché un scandale énorme dont les suites judiciaires sont en cours. En Mauritanie, le coupable a démissionné...

Des informateurs relèvent par ailleurs régulièrement que des proches de très hauts responsables, voire certains responsables eux-mêmes, sont impliqués dans tous les trafics : cigarettes, voitures volées, drogue, armes et migrants...

Depuis l'arrivée du général Abdel Aziz à la tête du pays en août 2008, la situation n'a cessé de se dégrader, ce dont témoigne la chute que connaît la Mauritanie dans le classement de l'ONG Transparency International basé sur un indice de perception de la corruption : le pays est passé du 115^e rang au 143^e, à égalité avec le Pakistan et juste devant la Côte d'Ivoire et Haïti...

La situation en matière de droits de l'homme est tout aussi catastrophique. L'esclavage est toujours présent à travers le pays. Cette persistance est entretenue par les passe-droits dont bénéficient les notables et plus généralement par l'impunité offerte dans ce genre d'affaires.

Quant à la police, elle est corrompue jusqu'à

l'os et pratique souvent la torture, que vous soyez prisonnier de droit commun ou politique (islamiste le plus souvent) ainsi que l'avait dénoncé Amnesty International dans deux rapport en 2008 et 2010.

Quant aux libertés publiques, le bilan n'est pas plus brillant comme le démontre la même ONG.

Après le putsch d'août 2008, dirigé par le général Mohamed Ould Abdel Aziz, la junte a arrêté et détenu arbitrairement plusieurs personnes, dont le président renversé, son Premier ministre et un ancien ministre tout en réprimant les manifestations d'opposants au coup d'État.

Impunité et répression, les deux mamelles du régime

De même, les médias sont étroitement contrôlés. La presse écrite est étroitement surveillée par les services de renseignement. Certains titres leur sont d'ailleurs associés plus ou moins directement. Pour l'audiovisuel, c'est encore plus simple : comme médias nationaux, seuls ceux de l'État sont autorisés.

Le président renversé préparait une loi pour ouvrir le paysage audiovisuel mauritanien à la pluralité. Ce fut abandonné par la junte. Les médias étrangers sont donc suivis avec attention par la population, mais lorsque la chaîne Al Jazeera envoie des journalistes pour effectuer un reportage sur Al Qaida au Maghreb Islamique, ils sont arrêtés...

Quant aux élections... rappelons rapidement qu'un président élu et reconnu par tous en 2007, fut renversé par des militaires en août 2008. Le général Abdel Aziz à la tête de la junte se fit élire un an plus tard président de la République lors d'une élection truquée, de l'élaboration des listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats.

Ce sont les autorités françaises qui ont poussé l'opposition à participer et se sont activées pour faire reconnaître par la communauté internationale une élection à laquelle le putschiste n'aurait jamais dû participer, d'autant plus qu'il avait bloqué l'application des accords de transition devant permettre de piloter des élections transparentes (*Billets d'Afrique* n°174, 175, 180, 181, 182, 185).

Un soutien français indéfectible

Comment la France justifie-t-elle son soutien à un régime aussi peu fréquentable ? Grâce à la menace terroriste. C'est ce que les représentants du pouvoir français ont brandi systématiquement durant toute la crise consécutive au putsch puis lors de l'élection : il faut un homme fort en Mauritanie pour

combattre le terrorisme.

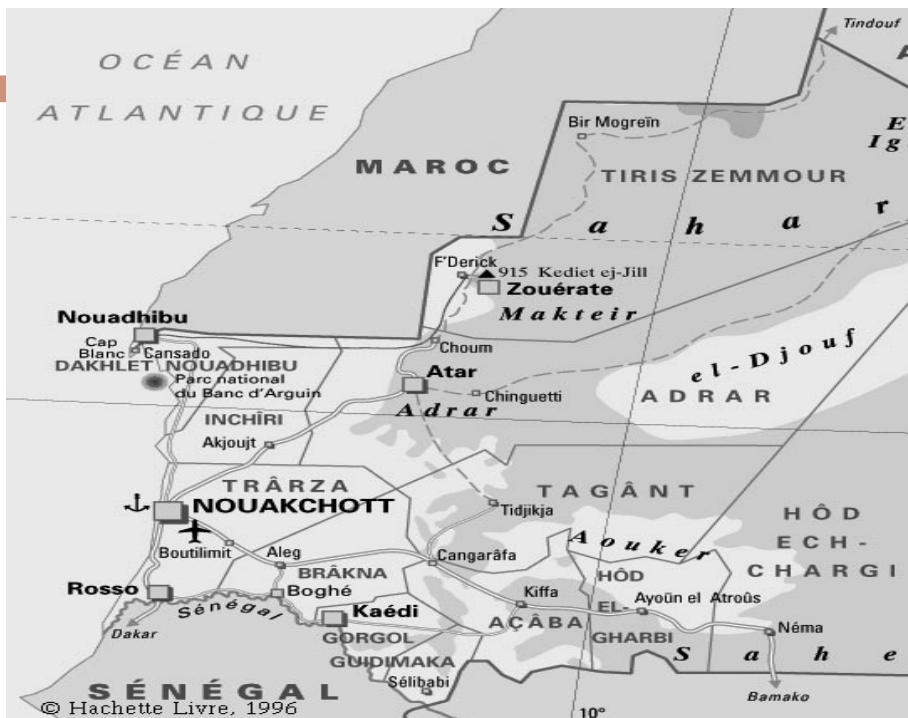
La Mauritanie a ainsi rejoint le Maroc comme allié prioritaire de la France dans la région. D'ailleurs, les putschistes ont été formés au Maroc, traditionnel sous-traitant de la Françafrique. L'armée mauritanienne fournit des supplétifs militaires ou sert de couverture lorsqu'il faut intervenir militairement dans la zone. Elle est formée par les forces spéciales françaises. L'opération militaire franco-mauritanienne du mois de juillet dernier, visant à libérer l'otage Michel Germaneau, a révélé une présence militaire française plus vaste que celle reconnue officiellement. La France n'avoue, en effet, disposer que de quelques instructeurs militaires à Atar, dans le centre nord du pays. Pourtant, le journaliste, Jean-Dominique Merchet, a écrit que cette opération serait partie d'une base militaire à la frontière malienne, qui ne peut donc être Atar. Il s'est avéré que celle de Bassikounou (sud-est) répond à ce critère et accueille des militaires français... Il y aurait vraisemblablement une autre base aux environs de Ouadane (centre est) où des soldats français seraient chargés de la sécurisation du site d'exploration de Total. Pourtant lorsque des députés mauritaniens avaient accusé la France de maintenir des bases militaires sur le sol mauritanien, les autorités des deux pays avaient affirmé que la France ne disposaient que des instructeurs d'Atar.

La coopération militaire ne s'arrête pas là, des militaires français sont présents au côté de l'état-major mauritanien, des hommes de la DGSE étaient en appui à la Garde Présidentielle peu avant qu'elle ne commette le coup d'État de 2008. Les généraux français Irastorza, chef d'Etat-major de l'armée de terre, et Georgelin, chef d'Etat-major des armées, s'étaient rendus à Nouakchott juste après l'élection du général Abdel Aziz. L'objet de ces visites étaient évidemment la coopération dans la lutte anti-terroriste qui permet aussi de justifier les ventes d'armes françaises aux militaires mauritaniens.

Une menace terroriste très opportune

Par ailleurs, la réalité d'AQMI en Mauritanie soulève toujours des questions. On peut tout d'abord noter que ses attaques correspondent à un *timing* étrange. En effet, la première date de juin 2005, trois mois seulement avant le renversement du dictateur Ould Taya par les numéros deux, trois et quatre du régime : il n'était plus assez « fort » pour tenir le pays.

Puis plus rien jusqu'en décembre 2007 alors que le président démocratiquement élu est pris dans une lutte politique de plus en plus acharnée contre ces mêmes militaires putschistes qui le renverseront



huit mois plus tard au prétexte... qu'il était trop laxiste avec les islamistes.

Après le putsch de 2008, les actes terroristes se sont multipliés : attaques militaires, assassinat, attentat-suicide, enlèvements... prouvant ainsi la réalité de la menace. Le président-général Abdel Aziz, se montre intransigeant face aux revendications d'AQMI quitte à se brouiller avec le Mali voisin (même si en catimini il se soumet à certaines de leurs exigences). Il participe aux côtés des Français à l'opération « Michel Germaneau », lance une autre opération militaire avec l'appui opérationnel de ces derniers... Il est en guerre contre Al Qaida et il le fait savoir.

Récemment, la justesse de sa stratégie fut opportunément « démontrée » par la reddition d'une trentaine de terroristes mauritaniens en novembre 2010 car comme le souligne *Jeune Afrique*, « ces défections tombent à pic pour Nouakchott, qui s'était donné pour objectif d'inciter la jeunesse "égérée" à revenir à la raison ». Pourtant, l'armée mauritanienne n'était pas vraiment en position de force après avoir subi des pertes sévères en septembre dernier. Autre fait étrange, ce sont de très jeunes gens qui se sont rendus, certains âgés de 14 ans... Peut-on raisonnablement croire qu'ils aient été capables d'infliger ces pertes sévères ? Qu'ils se soient rendus en sachant que les djihadistes sont systématiquement torturés ?

Pour éclairer tout cela, il convient de reprendre ce qu'avait déclaré sur RFI Alain Chouet, ancien chef de la sécurité à la DGSE (services de renseignement extérieurs français). Interrogé sur la menace que fait peser AQMI sur la Mauritanie, il répondait en premier lieu, « il y a une situation interne à la Mauritanie qu'il faudrait observer,

avec un certain nombre de rivalités de pouvoir », puis, dans un second temps, et de manière plus circonspecte : « et puis peut-être aussi incapacité de contrôler le territoire » (RFI, 3 août 2010).

Petits jeux funestes

Le territoire mauritanien semble aussi servir de terrain tactique à des rivalités stratégiques à d'autres échelles : si AQMI dénonce la présence française, l'Algérie aussi et l'on sait que la question des relations entre les groupes terroristes islamistes, notamment AQMI, et le pouvoir algérien font l'objet d'analyses solides (lire François Gèze, Jeremy Keenan, Salima Mellah, Jean-Baptiste Rivoire). Mais récemment, c'est le ministre de la santé mauritanien qui a été jusqu'à qualifier la position officielle algérienne « d'ambiguë vis-à-vis du terrorisme dans la région du Sahel »... Pour certains, l'attentat manqué à la voiture piégée contre une caserne de l'est du pays fin août, serait un signal de la sécurité militaire algérienne à destination du pouvoir mauritanien pour qu'il cesse d'impliquer la France dans la région. Peu après, les autorités françaises renonceraient à participer à l'opération militaire contre AQMI du mois de septembre, officieusement pour ménager l'Algérie...

Quant aux enjeux économiques, la présence française est de plus en plus présents, comme le soulignait Dov Zerah, le directeur de l'Agence Française de Développement, lors d'une visite en octobre dernier : « 5,5 % de croissance enregistré par la Mauritanie est un chiffre de croissance très élevé et nous avons examiné (...) comment nous, nous pouvons participer à ce développement économique ».

Issa Bâ

FRANCE RWANDA

Le paradis judiciaire français

Le 30 janvier 2010, une trentaine de personnes appellait la justice française à enfin se prononcer sur le cas de Sosthène Munyemana, médecin rwandais accusé d'avoir participé au génocide des Tutsi en 1994 et qui exerce à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot. Trois d'entre elles sont assignés en justice !

Munyemana, a contre-attaqué en assignant devant le tribunal de Grande instance de Bordeaux trois manifestants ainsi que l'association Cauri¹, au motif d'un préjudice moral subit et du non respect de la présomption d'innocence.

Une présomption d'innocence dont les vertus protectrices semble vouloir s'éterniser. La première plainte contre le médecin date de 1995, en quinze ans la justice française ne s'est jamais prononcée. Et dans ce cas, comme dans celui des seize autres Rwandais accusés d'avoir participé au génocide qui vivent en France, elle paraît complètement paralysée. Aucun procès ne s'est tenu à ce jour, à la différence par exemple de la Belgique où quatre génocidaires ont été condamnés. Mais à Bordeaux les choses prennent un tour plus caricatural encore. Ce sont des rescapés qui risquent de devoir comparaître devant les tribunaux, avant leurs présumés bourreaux, avec les militants de la société civile qui ont voulu dénoncer les lenteurs de la procédure.

Le 30 janvier, devant l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot², où exerce Sosthène Munyemana, le mot d'ordre était simple : appeler la justice à enfin se prononcer. Et montrer que la gravité des accusations pesant contre le médecin ne peut avoir pour seule réponse ce long silence de quinze ans. Car les témoignages contre le docteur Munyemana sont nombreux, et les enquêtes émanent de sources qui n'ont pas travaillé de concert. Un rapport de la Fédération internationale des Droits de l'homme (*Aucun témoin ne doit survivre*, éditions Karthala), publié en 1999, lui attribue un

rôle de meneur dans le déclenchement et l'organisation des massacres à Tumba, un quartier de Butare. Il avait été précédé par ceux des organismes *Physicians for human rights* (organisme britannique ayant reçu le prix Nobel de la paix en 1997, pour sa participation à la campagne contre les mines antipersonnels) et African Rights. Les témoignages recueillis par ce dernier le présentent comme un homme ayant tué de ses propres mains, et ayant incité la population, par des discours enflammés, à massacrer la communauté Tutsi. Radio France internationale présentait à l'antenne, en 2001, des témoignages qui allaient dans le même sens. De nombreux médias, en

d'extradition formulée par le Rwanda, où un tribunal *gacaca* l'a condamné en 2008 pour participation au génocide. Rappelons enfin que depuis 2006, un avis de recherche Interpol court contre lui. Le faisceau d'arguments et de travaux présentant Sosthène Munyemana comme un génocidaire est large. Face à cela, qui prend sa défense ? Personne, ou presque. Le très médiatique Pierre Péan le faisait à l'automne 2009, dans les colonnes de *Sud-Ouest*. Le même Pierre Péan qui s'acharne à tenter d'occulter, par tous les moyens possibles, le soutien de la France au gouvernement génocidaire. Le fait qu'une personne accusée de crime de génocide puisse rester quinze ans sur le territoire sans être jugé ne suffit-il pas à faire de la France un paradis judiciaire³ ? Dans le cas du génocide des Tutsi, la raison d'état semble primer sur le droit à la justice. Car les procès évoqués pourraient en appeler d'autres, ceux contre les responsables politiques et militaires qui ont engagé notre pays dans la folie génocidaire. Mais



France comme à l'étranger, firent état du rôle de Munyemana durant le génocide. Il n'a jamais porté plainte contre eux. En 2008 la cour nationale du droit d'asile lui refusait le statut de réfugié. Elle concluait, dans un long arrêté³, qu'il existe des raisons sérieuses de penser que Sosthène Munyemana s'est rendu coupable d'un crime contre l'humanité, que ses propos ne peuvent être regardés comme sincères et qu'ils traduisent sa volonté délibérée d'occulter la réalité des faits. Mais ce refus ne l'a pas empêché de rester sur le territoire, ni d'y exercer son métier. La justice française s'est néanmoins exprimée, en octobre dernier, dans une procédure différente concernant le médecin. Elle a rejeté la demande

à Bordeaux, ceux qui ont voulu appeler la justice à se prononcer risquent de bientôt devoir comparaître devant les tribunaux.
Laurent Pujol

1- <http://asso-cauri33.over-blog.com/>
Pétition de soutien à venir
2- réunies au nom du Collectif girondin pour le Rwanda.
3- <http://www.scribd.com/doc/8153818/Rwanda-Decision-de-la-cour-nationale-du-droit-dasile-France-Sosthene-Munyemana>
4- De plus, la loi récente d'adaptation du droit français au statut de la cours pénale internationale permet aux criminels contre l'humanité d'être facilement épargnés par les poursuites. Lire à ce sujet le communiqué de La Coalition Française pour la Cours pénale Internationale : <http://www.cfcp.fr/spip.php?article624>

Altermondes, cela vous dit quelque chose ?

Vous avez sûrement déjà croisé *Altermondes*... Mais si, souvenez-vous, notre tout premier hors-série sur le Forum des Peuples au Mali en 2005 (« *L'Afrique reprend l'initiative* »), la compilation musicale « *Décolonisons* » de laquelle *Altermondes* était partenaire, ou plus récemment le dossier réalisé avec *Survie* sur les indépendances africaines dans notre numéro de juin. Certains d'entre vous situent très bien *Altermondes*, la revue trimestrielle de solidarité internationale, d'autres l'ont déjà feuilletée. Pour ceux à qui décidément ces allusions ne disent rien, il est temps de vous présenter la revue et ses accointances avec *Survie*...

Le traitement de l'actualité internationale dans les médias se polarise souvent entre catastrophisme humanitaire et considérations géopolitiques ; les luttes portées par les sociétés civiles sont trop peu relayées, l'esprit d'initiative des populations des pays du Sud est bien souvent méprisé. Il y a urgence à faire connaître les résistances et alternatives portées par les mouvements citoyens dans le monde, il y a urgence à donner la parole à celles et ceux qui ne disposent pas d'espace d'expression. Et c'est précisément la particularité d'*Altermondes* : un espace ouvert à l'ensemble des acteurs, associations, syndicats, chercheurs, journalistes et citoyens qui proposent leur lecture de l'actualité, avec

une priorité : privilégier l'expression des organisations des pays du Sud et de l'Est. Dans la perspective du très prochain Forum Social Mondial à Dakar, le dossier du numéro de décembre portera sur la société civile sénégalaise, considérée comme l'une des plus dynamiques du continent africain. Comment s'est-elle construite ? Quelles en sont les forces vives (associations, syndicats, etc...) ? Quel rapport entretient-elle avec l'Etat et comment a-t-il évolué depuis l'indépendance ? Construit en partenariat avec *Survie*, ce dossier donnera exclusivement la parole à des Sénégalais pour parler démocratie, services publics, accords de libre échange, droits humains et corruption...

Altermondes relaie les luttes et les témoignages des sociétés civiles pour mieux faire connaître au public les dynamiques de solidarité, pour changer les stéréotypes et les représentations, pour redonner de la valeur au sens critique et à la citoyenneté. Car la solidarité internationale et la lutte contre les inégalités ne sont pas affaire de montants de l'Aide Publique au Développement, c'est avant tout une question politique. Une question qui invite à se positionner et à réfléchir sur la répartition des richesses, les paradis fiscaux, l'accès aux biens publics, la lutte contre l'impunité, l'ingérence, la responsabilité sociale et environnementale



des entreprises, les règles du commerce international... Et c'est de tout cela dont il est question au fil des numéros d'*Altermondes*. Prochainement, un dossier sera consacré à la Justice Pénale Internationale, et un autre viendra sur le G20 : sous la présidence française, et juste en amont des élections présidentielles, ce sommet méritera qu'on s'y attarde...

Cela vous a donné envie de nous (re)découvrir ? Ca tombe bien, nous avons besoin de vous pour garantir notre pérennité et notre indépendance...

Rendez-vous sur www.altermondes.org ou jetez un œil sur le dépliant diffusé avec *Billets d'Afrique* !

Flora Barré, Altermondes

Abonnement France : 20 euros (4 numéros /an) ou 30 euros avec Hors-séries

En bref

Biens mal acquis et la flambée de l'immobilier

Les réactions outrées ont été nombreuses en provenance des palais présidentiels de Brazzaville, Libreville et Malabo après l'arrêt de la Cour de cassation française jugeant recevable la constitution de partie civile de Transparency International France dans le dossier des Biens mal acquis. Mais celle du ministre congolais de la Communication, Bienvenu Okiemy, est à savourer : « *Il convient de préciser que les prix de l'immobilier ont explosé dans la plupart des grandes villes du monde et qu'évaluer le coût d'un appartement aujourd'hui est sans rapport avec ce qu'il était il y a quelques années* ».



Le serpent qui se mord la queue

Quant au Gabon, le pouvoir a mobilisé ses associations satellites pour fustiger le « néocolonialisme », « l'arrogance » des ONG françaises.

Mais tandis que d'un côté, les bongolâtres appelaient au boycott de Total et ses stations-service, de l'autre côté, Ali Bongo signait un important accord avec le pétrolier français !

Bref, une agitation et un contre-feu médiatique surtout destinée à détourner l'attention des gabonais.

Retrouvez tous les publications de *Survie* sur le site survie.org !

COMORES-FRANCE

L'insoutenable légèreté du pouvoir

Le président comorien sortant tient des discours de fermeté pour la restitution de Mayotte, et la fin du visa Balladur-Pasqua, mais il signe un accord de défense avec la France. Pendant ce temps, le processus (illégal) de départementalisation de Mayotte progresse au parlement français, où quelques voix s'élèvent pour dénoncer divers aspects de ce scandale. Mais pas encore celui de la spoliation des terres.

« **T**ant que je serai encore le Président de ce pays, aucune discussion de quelque nature que ce soit, ne doit avoir lieu [avec la France] avant l'annulation du visa qui a fait de la portion de mer qui sépare Mayotte d'Anjouan, le plus grand cimetière du monde ». Voilà ce qu'affirmait, avec un aplomb sarkozien, Ahmed Abdallah Sambi, le président de l'Union des Comores, le 30 septembre 2010, à quelques mois de la fin de son mandat non renouvelable. Il venait de revendiquer à nouveau à l'Assemblée générale de l'ONU la restitution de Mayotte, passant par une phase répondant au principe « un pays, deux systèmes », en soulignant que « s'il s'avérait que le droit et la légalité internationale devaient être constamment ignorés et l'intégrité territoriale des Comores continuellement bafouée, toute [la] crédibilité [de l'ONU] serait mise en cause ».

Le premier objectif d'abrogation du visa peut être réalisé immédiatement, sur simple volonté française, pour revenir à la situation d'avant 1995 où les Comoriens circulaient librement entre les quatre îles de cet archipel, pour des travaux saisonniers, la vente de leur production artisanale, des soins médicaux, des visites familiales, ou pour toute autre raison, sans avoir forcément à s'installer à Mayotte pour « rentabiliser » une traversée clandestine coûteuse et mortellement dangereuse.

« Cette proposition, qui vient du président Sambi, de "deux administrations, un État" n'est ni politiquement ni juridiquement, acceptable » a répondu Bernard Kouchner, alors encore Ministre des

Affaires étrangères, Le 21 octobre, au sénateur UMP de Mayotte Soibahadine Ibrahim Ramadani, qui voulait s'assurer du rejet de cette proposition par Paris. Le moment était propice à la franchise puisqu'un enjeu géopolitique venait de connaître un dénouement, qu'avait pris soin de souligner le Sénateur dans sa question : « le ministre de la défense, Hervé Morin, et son homologue comorien, Fahmi Saïd Ibrahim, ont signé, le 27 septembre dernier, un accord de défense "rénové", révisant celui du 10 novembre 1978 et relançant, par la même occasion, la coopération militaire entre les deux pays, suspendue en 1999 ». Évidemment, le visa criminel n'a pas été abrogé préalablement à cet accord militaire, ce qui donne belle allure à Sambi quant à son engagement à exclure toute « discussion de quelque nature que ce soit ». Discuter : non ! Mais on peut signer sans négocier...

Élections, expulsions et extraditions

Il est évident que ces contradictions et incohérences de Sambi sont dues aux pressions et menaces françaises, qui lui interdisent de tenir ses promesses électorales, notamment concernant la restitution de Mayotte. Refuser les convois de Comoriens expulsés de Mayotte est aussi un moyen légal, légitime et utile qu'il n'a pu se permettre que momentanément. Son successeur sera élu au second tour des présidentielles le 26 décembre. Conformément à la constitution de 2002 imposant qu'à chaque mandat le Président soit issu d'une île différente, le premier tour, qui sélectionne trois finalistes, n'a eu lieu cette fois que sur la petite île de Mohéli, le 7 novembre, n'impliquant que 5 % du corps électoral environ. Le poulain de Sambi, Ikililou Dhoïnine, est arrivé en tête, mais il a surtout l'avantage d'être mieux connu sur les deux autres îles, bien plus peuplées, qui voteront elles aussi au second tour, et il bénéficie plus ou moins directement des moyens de propagande de l'Union. La ligne officielle sur Mayotte restera donc probablement la même. Reste à savoir quel sera le courage, ou la témérité, investi(e) dans le combat.



Sambi joue d'un autre levier, sur d'autres contentieux. Un séparatiste, acteur de la crise sécessionniste qui a éclaté en 1997 entre les îles, ex-« président » d'Anjouan, le colonel Abeid, condamné le 4 novembre par la justice comorienne à treize mois d'emprisonnement pour maltraitance et tortures infligées par ses milices à des opposants en 2001, s'est aussitôt évadé, vers Mayotte. Un autre séparatiste anjouanais ex-président d'Anjouan, le colonel Bacar, a été sauvé des griffes de la justice comorienne par Nicolas Sarkozy, suite à une fuite via Mayotte en février 2008 (*Billets d'Afrique* n°168). En rétorsion, les Comores refusent d'extrader vers Mayotte un présumé violeur, placé en détention provisoire à Moroni. Sambi veut signifier que la coopération judiciaire sera réciproque ou ne sera pas.

Mais comme à l'accoutumé, les armes sont inégales : deux putschistes protégés d'un côté, qui auraient beaucoup à débâiller sur leurs complicités avec la France, un criminel de droit commun de l'autre. Pas de quoi faire plier l'Élysée.

Départementalisation,

Comme prévu, les députés ont voté une fois de plus l'occupation illégale d'un « département », en adoptant le 23 novembre une loi organique sur l'évolution, en quasi-DOM, du statut de Mayotte. Mais les protestations émises depuis deux ans se confirment : Jean-Paul Lecoq (PCF) a de nouveau rappelé l'illegalité de tout référendum et changement de statut, puisque leur condamnation par avance de la part de l'ONU n'a jamais été remise en question. Il souligne le problème que soulèvera la

demande de statut européen de Région ultra-périphérique (*Billets d'Afrique* n°177), qui « suppose l'accord unanime des États membres de l'Union européenne – art. 355, alinéa 6, du traité –, lesquels ont presque tous voté les vingt résolutions de l'ONU reconnaissant Mayotte comme comorienne, et condamnant fermement la France depuis 1975 ».

Sandrine Mazetier (PS) a émis des protestations moins radicales, mais plus gênantes pour le gouvernement, sur le non-droit pratiqué à Mayotte, surtout vis-à-vis des enfants, auxquels aucun droit spécifique n'est reconnu en pratique.

Le préfet de Mayotte reconnaît que 4000 enfants sont abandonnés sur l'île après que leurs parents aient été reconduits à la frontière. Rien de moins. De plus, « une procédure autorise, à Mayotte, l'officier d'état civil à contester la reconnaissance de paternité d'un homme français pour un enfant né d'une mère étrangère [sur] simple saisie du parquet » rappelle la députée, qui ajoute qu'« il n'est pas rare que des enfants de Français, eux-mêmes français, soient ainsi expulsés de Mayotte. » Elle a aussi abordé la situation des mineurs étrangers isolés : « quand la présence d'un ou plusieurs mineurs est constatée sur les "kwasa kwasa", ces mineurs sont rattachés à un adulte – sans que l'on se préoccupe, pour le coup, de l'existence d'un quelconque lien de filiation – et sont reconduits à la frontière. »

Pour ajouter ce constat cinglant, puisque la majorité des députés semblait d'accord (vœu pieux de circonstance) sur la nécessité d'aider au développement des Comores indépendantes pour diminuer la pression migratoire : « 70 millions d'euros sont consacrés à la lutte contre l'immigration irrégulière, alors que le coût de la coopération avec l'Union des Comores est de 20 millions d'euros – c'est ridicule – et que le budget de l'Union des Comores s'élève, quant à lui, à 40 millions d'euros. Replaçons les priorités là où elles devraient être ».

Mettre la République au tapis

De telles interventions relèvent le niveau, tant on touche fréquemment le fond sur ces matières, comme à l'occasion de l'examen de la loi Besson sur l'immigration, le 29 septembre. Dominique Tian (UMP) a présenté un amendement : « Sur le territoire de Mayotte et de Guyane, est français automatiquement l'enfant lorsque ses deux parents y sont nés. »

Une tentation de remettre à nouveau en question le droit du sol, avec un code de la nationalité différent selon la « france » où l'on est. C'est un combat que mène

l'UMP depuis 2005, qui a déjà été rejeté par le Conseil constitutionnel. Sachant que cette mesure anticonstitutionnelle reste promise à l'échec, c'est Thierry Mariani, qui pourtant proposait des tests d'ADN lors d'une réforme en 2007, qui fera enterrer cette idée : « le message envoyé sera[it] gravissime, [...] nous aurons créé une nationalité à double vitesse ». Mais au cours de la discussion, c'est le champion de judo David Douillet, devenu député UMP, qui remporte la coupe avec une proposition « plus fine » encore : « peut-être pourrions-nous réfléchir à d'autres solutions un peu plus fines. De quoi s'agit-il ? De femmes qui arrivent sur le territoire français et que nous sommes obligés de prendre en charge, car elles sont en situation de danger. Elles sont donc conduites à l'hôpital, où elles accouchent. En donnant simplement un statut extraterritorial à l'hôpital, le problème est réglé. Il suffit d'imaginer que tous les hôpitaux frontaliers deviennent extraterritoriaux ». Cette effusion créatrice nous aura au moins donné l'occasion de s'assurer qu'il reste quelques notions de droit jusqu'aux députés et ministres UMP avant-gardistes, spécialistes du droit du sang et autres finesses : outre Mariani, même le ministre Besson a protesté. Comme l'a dit Christiane Taubira, « ce serait en fait un centre de rétention administrative à l'hôpital ».

Pendant ce temps à 7000 km de là, des Mahorais commencent à comprendre dans quelle République ils sont entrés. Après avoir voté pour la départementalisation qui leur promettait l'accès aux minima sociaux (quelques centaines d'euros par mois pour les ayant-droit), certains doivent payer plusieurs dizaines de milliers d'euros le terrain sur lequel ils ont construit leur maison en toute légalité d'alors. C'est en effet au nom de la règle des Zones des pas géométriques (ZPG), découlant des « cinquante pas du Roi », que la République leur dit depuis peu : « votre terrain appartient à l'État ».

Le statut personnel prenant fin, et la mise en place du cadastre aidant, le droit de jouissance des terres, ou la justice traditionnelle des cadis, disparaissent, et laissent place au cinglant État jacobin. Les expulsions ont commencé. De plus, de pauvres bougres défilent au tribunal de Mamoudzou pour avoir cultivé le champ familial. Il y reçoivent des amendes de plusieurs centaines d'euros, ces terres étant maintenant étatiques. Ce scandale de spoliation est totalement passé sous silence en métropole malgré les manifestations sur l'île.

Pierre Caminade



Dossier noir n°19, édition actualisée
Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale de Pierre Caminade
Survie, éditions Agone

En 1975, lors de la décolonisation des Comores, la France viole le droit international en arrachant Mayotte à son archipel. Condamnée plus de vingt fois par l'ONU, avec l'approbation de nos partenaires européens, cette occupation reste illégale. Depuis 1995, les Comoriens des trois autres îles se sont vu imposer un visa les empêchant de se rendre librement à Mayotte – situation qui sera encore renforcée par la départementalisation de l'île en 2011. Dans le même temps, des tribunaux expulsent des Comoriens de la métropole vers... Mayotte.

Ce « Dossier noir » propose un examen des motivations à la présence – notamment militaire – française dans cette région où passent deux tiers du pétrole exporté du Moyen-Orient. On y voit à l'oeuvre la « démocratie du coucou » qui, selon la formule de Jean-Marie Tjibaou, « s'installe chez vous puis demande un référendum pour savoir à qui appartient la maison ».

Il analyse le processus de « domtomisation » puis ses conséquences, notamment pour le reste de l'archipel, chasse gardée d'une clique de mercenaires, feu Bob Denard en tête

A lire aussi sur survie.org :

- Juillet 2010 - Comores : rifi dans la « démocratie séparée »
- Mars 2009 - Comores - Comores, Maoré/Mayotte : référendum de départementalisation (mars 2009)
- Comores - Non au référendum illégal à Mayotte, territoire occupé !
- Mars 2009 - Débat parlementaire sur Mayotte : retenir le meilleur ou le pire ?
- Juillet Aout 2006 - Dossier spécial COMORES & PROCES DENARD
- Mai 2007 - Comores : Voir : Un allé simple pour Maoré.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

De la qualification de crimes de génocide

Comment peut-on qualifier les crimes commis en RDC de 1995 à 2007 recensés dans le récent rapport de l'ONU ?

Le rapport du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, dressant le bilan d'une décennie de guerres atroces à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) propose une description de différents crimes commis en RDC entre 1993 et 2003.

Ce « *mapping report* » est un recensement d'atrocités, par zone géographique, basé sur des rapports antérieurs de l'ONU, qui ont été réexaminés par une équipe de vingt personnes spécialement envoyée en RDC entre octobre 2008 et mai 2009. L'ensemble des faits est tout à fait affligeant et le rapport, très dense, exigerait une analyse bien plus approfondie que celle qu'on peut donner ici.

On a retenu pour l'essentiel le chapitre consacré aux attaques contre les réfugiés Hutu (1996-1998) menées par l'APR (armée patriotique rwandaise) et l'AFDL (alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo), chapitre tristement spectaculaire, mais il n'est qu'un chapitre parmi d'autres. Sont également décrites les exactions commises contre les civils Tutsi et Banyamulenge ainsi que contre d'autres populations civiles, par d'autres forces armées. Le rapport est divisé en quatre chapitres pour ce qui est des exactions (section I) : mars 1993-juin 1996 (« échec du processus de démocratisation et crise régionale »), juillet 1996-juillet 1998 (« première guerre et régime de l'AFDL »), août 1998-janvier 2001 (« deuxième guerre »), janvier 2001-juin 2003 (« vers la transition »). Par ailleurs, le rapport insiste sur les crimes commis contre les femmes et contre les enfants (section II). Enfin, le rapport procède à une évaluation de la justice en RDC (section III) et des options de « justice transitionnelle » pour la RDC (section IV).

Des solutions pénales suggérées

On peut penser, étant donné les périodes couvertes, qu'il s'agit pour les auteurs du rapport de suggérer des solutions pénales autres que celle de la Cour pénale internationale, qui n'est compétente que

pour connaître des crimes commis après juillet 2002, date de l'entrée en vigueur de son statut. Même si d'autres questions sont évoquées, notamment celle des réparations et d'une nouvelle commission « vérité et réconciliation », l'optique de ce rapport est donc une optique principalement pénale : une qualification juridique provisoire des comportements décrits est avancée, les « groupes armés » auxquels pourraient être imputés les actes sont également systématiquement identifiés. Il est clair que la partie juridique du rapport a été élaborée par des personnes familières de la jurisprudence pénale internationale. En ce qui concerne la répression, les solutions pénales proposées vont de la justice nationale au tribunal international. Le rapport privilégie la solution du « tribunal mixte », sur le modèle du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (§ 1034) ou de chambres spécialisées au sein de l'appareil judiciaire congolais (§ 1039), tout en insistant sur le fait que la décision ultime émanera du gouvernement congolais (§ 1044).

Quelques rares éléments d'analyse historique

Il s'agit donc d'un texte relevant du rapport d'atrocités, il ne s'agit pas d'un texte proposant une analyse historique ou politique des exactions (contexte, structure des forces impliquées, motivation des auteurs). Plusieurs éléments peuvent pourtant être soulignés. En premier lieu, il faut y insister, le rapport reste prudent sur les qualifications juridiques provisoirement retenues. Ainsi, il explique à plusieurs reprises que le « niveau de preuve », c'est à dire la qualité des informations retenues dans le rapport, n'est pas nécessairement une qualité qui pourrait convaincre un juge pénal. D'autre part, les qualifications juridiques ne sont qu'avancées, sous réserve de l'intervention de juges dont la décision n'est pas certaine. Ceci vaut particulièrement dans l'hypothèse du génocide (§§ 507, 509). Par ailleurs, si le rapport est d'abord une sorte d'inventaire d'atrocités, basé sur des rapports antérieurs, il n'éluide pas complètement la description de certains faits historiques, il n'est pas entièrement dé-contextualisé. Pour ce qui est des actes commis contre les Hutu rwandais se trouvant en RDC, la présence parmi eux des miliciens Interahamwe et d'éléments de l'ancienne



armée rwandaise (ex-FAR), impliqués dans le génocide des Tutsi au Rwanda, n'est, par exemple, pas occultée.

De même, la profonde déstabilisation engendrée par le génocide des Tutsi au Rwanda est évoquée au début de la description des « *attaques contre les réfugiés hutu* ». On peut ainsi citer les paragraphes 190 à 192 du rapport : « *Après leur installation au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, en juillet 1994, les ex-FAR/Interahamwe ont utilisé les camps de réfugiés situés le long de la frontière avec le Rwanda et le Burundi comme des arrières-bases et des camps d'entraînement (...) Face à la montée des tensions entre le Zaïre et le Rwanda, plusieurs Etats ont proposé d'éloigner les camps de réfugiés de la frontière. Certains ont aussi recommandé le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix et l'ouverture de négociations au niveau régional. Mais, faute de financement suffisant, de volonté politique et de stratégie adaptée pour séparer les combattants des réfugiés, les camps n'ont pas été déplacés et les éléments ex-FAR et Interahamwe ont continué à s'armer en vue d'une reprise du pouvoir à Kigali par la force. Du fait de la présence de nombreux génocidaires parmi les ex-FAR, de l'isolement diplomatique croissant du Président Mobutu et du refus des nouvelles autorités rwandaises d'ouvrir des négociations, aucune solution politique n'a pu être dégagée et les attaques des ex-FAR/Interahamwe au Rwanda se sont multipliées de même que les incursions de l'APR sur le territoire zaïrois. A partir du mois d'août 1996, des éléments armés banyamulengeltutsi, mais aussi des militaires de l'APR et des FAB, se sont*

infiltrés au Sud-Kivu. Ils ont attaqué les FAZ (forces armées zaïroises) et les ex-FAR/Interahamwe mais aussi et surtout les camps de réfugiés dont certains servaient d'arrière-bases aux ex-FAR/Interahamwe et aux groupes armés hutu burundais (...). Toute cette période a été caractérisée par une poursuite impitoyable des réfugiés hutu, des ex-FAR/Interahamwe par les forces de l'AFDL/APR à travers tout le territoire congolais. Les réfugiés, que les ex-FAR/Interahamwe ont parfois encadrés et utilisés comme boucliers humains au cours de leur fuite, ont alors entrepris un long périple à travers le pays qu'ils ont traversé d'est en ouest en direction de l'Angola, de la République centrafricaine ou de la République du Congo. Au cours de ce périple, des ex-FAR/Interahamwe et des réfugiés ont parfois commis des exactions, dont un grand nombre de pillages, à l'encontre des populations civiles zaïroises ».

«Crimes de génocide ?»

Pour ce qui est des crimes de l'APR/AFDL, peut-on effectivement les qualifier de « crimes de génocide » comme le fait le rapport ?

Comme déjà indiqué, le rapport reste très prudent sur les qualifications. Toutefois, on peut relever que la qualification de génocide n'a été discutée que pour les seuls faits concernant des Hutu, ce qui peut apparaître un peu étrange.

La partie du rapport qui traite du génocide commence ainsi, sans plus d'explication : « la question du génocide à l'encontre des Hutu a soulevé de nombreux commentaires et demeure irrésolue jusqu'à ce jour ». Le rapport n'expose donc jamais les raisons pour lesquelles la qualification de génocide n'est évoquée que pour les victimes Hutu et ce silence n'est pas très compréhensible. Pourquoi ne pas poser la question du génocide à propos d'autres exactions, par exemple à propos de la persécution des Tutsi, signalée juste avant dans le rapport comme susceptible de relever d'une qualification de crime contre l'humanité ? Des éléments se rapprochant d'une intention génocidaire exprimée au plus haut niveau de l'Etat y sont signalés sans être discutés (§§ 497-498).

Même si les faits concernant les victimes Hutu sont tout à fait affligeants, l'insistance sur leur qualification semble dépasser le simple enjeu de recensement des atrocités – sans qu'il me soit possible d'indiquer quel serait cet autre enjeu. Il faudrait pour cela pouvoir notamment observer de l'intérieur l'élaboration de ce rapport et les consignes données à ses rédacteurs.

Quant à la pertinence de cette qualification provisoire de génocide, il m'est impossible

de conclure, et ce n'est pas mon rôle. J'insisterai de nouveau sur la prudence du rapport. Il explique comment une telle qualification de génocide pourrait être retenue en utilisant la jurisprudence internationale sur le sujet, en insistant sur le nombre de victimes (« probablement des dizaines de milliers de membres du groupe ethnique hutu »), sur l'inhumanité de la « traque » dont les réfugiés ont été l'objet, sur l'emploi d'armes « blanches » (en l'occurrence ce sont des marteaux qui sont décrits), sur la récurrence des massacres, sur le fait que les femmes et les enfants n'ont pas toujours été épargnés, ainsi que sur certaines déclarations lors de « discours de sensibilisation » à l'intention de la population (§§ 512-515).

A ce dernier égard, le rapport évoque un cas dans lequel la population aurait été incitée à tuer les réfugiés Hutu, qualifiés de « cochons » par les forces armées. Le rapport insiste ici sur la métaphore animalisante, supposée très significative, mais qui n'est rapportée que ponctuellement (§ 113) et qui se base apparemment sur un « entretien confidentiel avec l'équipe mapping du Nord-Kivu » (§ 515 et note 952).

De la définition de génocide

Mais le rapport souligne également les raisons qui pourraient plaider contre une telle qualification de génocide.

Et ces raisons sont apparemment assez puissantes. Elles portent d'abord sur l'intention. Y a-t-il eu, comme l'exige la définition du génocide, « intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel » ? L'intention de détruire le groupe Hutu rwandais réfugié en RDC est difficile à établir dans la mesure où un grand nombre de rapatriements sont organisés – en même temps que certains massacres sont commis. Le nombre de rapatriés apparaît sans commune mesure avec le nombre de victimes des massacres. Ainsi : « Certains éléments pourraient faire hésiter un tribunal à conclure à l'existence d'un plan génocidaire, comme le fait qu'à partir du 15 novembre 1996 plusieurs dizaines de milliers de réfugiés hutu rwandais, dont de nombreux survivants d'attaques précédentes, ont été rapatriés au Rwanda avec le concours des autorités de l'AFDL/APR et que des centaines de milliers de réfugiés hutu rwandais ont pu rentrer au Rwanda avec l'assentiment des autorités rwandaises après le commencement de la première guerre » (§ 517). Il est donc délicat d'affirmer que les autorités rwandaises souhaitaient détruire les réfugiés hutus. Par ailleurs, dans les massacres, le « groupe hutu » a-t-il été ciblé en tant que groupe considéré comme

ethniquement, racialement différent ? C'est une autre question qui se pose, même si le rapport y insiste moins. Les faits décrits semblent plutôt attester d'une volonté de représailles, plutôt que d'une politique inspirée par une croyance raciale.

Enfin, le problème de la participation étatique se pose. En l'absence de « plan génocidaire » que révéleraient les faits, les auteurs du rapport sont, il est vrai, amenés à s'interroger sur l'hypothèse d'actes de génocide non ordonnés mais spontanés, en quelque sorte. Ainsi, l'intention génocidaire pourrait être inférée du comportement de « certains commandants de l'AFDL/APR » (§ 518). Cette hypothèse de l'acte génocidaire spontané ou décentralisé, que privilégie finalement le rapport, est également susceptible de poser problème devant un juge, même s'il est vrai que la jurisprudence internationale n'exige pas à ce jour très explicitement qu'une politique sous-tende les comportements qu'elle qualifie de génocide.

Crimes contre l'humanité

Si l'on doit vraiment insister sur le détail des qualifications, il n'est pas non plus évident que les actes relèveraient d'une qualification de crime contre l'humanité, que privilégient les premiers rapports de l'ONU (§§ 510 et 511). La notion de crime contre l'humanité n'est pas tout à fait stable. Dans le statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda par exemple, il faut – pour reconnaître le crime contre l'humanité – que la population victime ait été ciblée pour des raisons discriminatoires. Dans le statut de la CPI, il faut constater l'existence d'une attaque lancée contre une population civile, c'est à dire « la commission multiple d'actes (...) à l'encontre d'une population civile quelconque, en application ou dans la poursuite de la politique d'un Etat ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque » (article 7.2.a.).

Crimes de guerre

La qualification de crimes de guerre est sans aucun doute la plus immédiatement accessible ; des crimes commis dans le cadre de la guerre conduite par l'APR/AFDL contre les Interahamwe/ex FAR. D'après le rapport, les victimes n'en furent pas que les combattants se trouvant « hors de combat » mais également les civils ne participant pas aux hostilités. Des civils Hutu qui, notamment, fuyaient les attaques militaires de leurs camps et la guerre faite aux forces armées qui s'y étaient parfois reconstituées.

Rafaëlle Maison
Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'Université Paris XI

Survie et Pierre Péan. Mise au point

Dans son livre qui vient de paraître, intitulé *Carnages* (Fayard), Pierre Péan développe des thèses aventureuses, notamment concernant Survie. Le chapitre 2, « *La Françafrique, un efficace écran de fumée* » affirme ni plus ni moins qu'avec le concept de françafrique, destiné à discréditer la France et ses dictateurs protégés, Survie est au service des intérêts anglo-saxons. Du reste son président, de 1988 à 1994, Jean Carbonare, décédé en 2009, « *était en réalité un agent du British M 15. Son travail consistait essentiellement à prendre le contrôle de l'opinion nationale française* ». Ce superman, pour ce faire, a disposé en tout et pour tout de quelques minutes dans un « 20 heures » d'Antenne 2 en février 1993. Admirons le tour de force. Survie pour son action délétère « *bénéficie de moyens financiers importants* ». Nous sommes ravis de l'apprendre, nous qui nous arrachons les cheveux sur nos bilans et devons nos actions à l'inlassable dévouement de nos bénévoles. Notre très modeste association aurait réussi à gagner à ses vues la plupart des journalistes et toutes les ONG, qui ne jurent que par nous. Le sérieux de notre travail nous vaut en effet l'estime générale, mais sûrement pas la faveur des médias. Pierre Péan réitère ses propos haineux contre François-Xavier Verschave comme

figure, selon lui, de l'anti-France, président de Survie de 1994 à 2005, décédé en 2005, appelant à la rescousse Jacques Vergès, Hubert Védrine et citant l'article malveillant du *Monde* du 2-3 juillet 2005, ce qui réfute du même coup sa propre thèse de la faveur journalistique dont bénéficie Survie ; mais ce n'est pas la seule contradiction dont son livre fourmille. Cette attaque, caractérisée par sa lâcheté, n'exprime que le chauvinisme qui est la marque de la décadence. Il persiste à prétendre que nous soutenons Paul Kagame, malgré les informations que nous avons toujours relayées au sujet des

exactions du FPR, cela dès 1994 sous la plume de François-Xavier Verschave. Mais il est vrai que nous sommes intransigeants sur la recherche de la vérité de l'implication française au Rwanda. C'est une question de salubrité nationale. Laissons donc les thèses outrancières de Péan se réfuter d'elles-mêmes par leur évident ridicule et méprisons ses propos malgré leur caractère injurieux qui ne déshonore que lui-même. Son livre n'apporte rien à part ses vociférations vagues, ses diffamations sur les Africains en résistance et ses obsessions ressassées.

Odile Tobner

Géopolitique à la petite semaine

Beaucoup de redites par rapport au précédent ouvrage *Noires fureurs, blancs menteurs: Rwanda 1990-1994* paru en 2005. Mais Péan revendique cette filiation: *Carnages* est un ouvrage plus ambitieux de la façon dont l'auteur «revisite» à sa façon l'histoire du génocide. Il élargit son propos au Soudan, à l'Ouganda, au Congo, à sa découverte de l'Afrique dans sa jeunesse, etc., le tout épicé de thèses conspirationnistes où il mélange Américains, Britanniques et Israéliens. En résumé, le génocide des Tutsi a été voulu par les Tutsi du FPR et par les Américains aidés des Britanniques et des Israéliens pour évincer la France du jeu diplomatique dans la région et ... isoler le Soudan. Au fil des pages, Péan sert aussi la soupe au prurit négationniste. Les moindres «ficelles» de cet auteur populiste ne sont pas les libertés qu'il prend avec les citations (souvent approximatives, apocryphes, douteuses, invérifiables, voire carrément mensongères), cherchant visiblement de nouvelles polémiques pour favoriser la vente de cet ouvrage fourre-tout.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
 Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
 Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou
 Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.
 Ils ont participé à ce numéro : Souing, Noël Surgé, Issa Ba, Flora Barré, Rafaele Maison.
 Abonnements: Frédéric Galerne
 Association Survie
 107, Bd de Magenta
 F75010 Paris
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
 Commission paritaire n°
 0211G87632

Dépôt légal : décembre 2010 - ISSN 1155- 1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
 Abonnement : 25 euros (Étranger: 30 euros) €personne à faible revenu: 20 euros€

